

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Mai

## Les Sociétés Coopératives

La Chambre des députés vient d'entamer ou plutôt de recommencer la discussion du projet de loi relatif aux sociétés coopératives. C'est pour la troisième fois, en effet, que ce projet de loi déposé, le 16 juillet 1888 par M. Floquet, alors président du conseil et ministre de l'intérieur, revient au Palais-Bourbon. Les deux législatures précédentes l'ont successivement adopté. Modifié une première fois par le Sénat, il fut renvoyé à la Haute Assemblée par la Chambre, devant laquelle il reparait aujourd'hui. Le projet primitif avait été présenté par le gouvernement à la suite et comme conclusion d'une enquête qui dura de 1883 à 1888. Il ne visait alors que les sociétés de production et le contrat de participation aux bénéfices. On l'a étendu depuis lors aux sociétés de crédit et de consommation. C'est sur ce dernier point qu'il est important d'insister, car il y a plusieurs des dispositions proposées à la Chambre qui méritent toute l'attention du législateur.

Rien n'est en soi ni meilleur ni plus juste que la coopération. C'est une des formes les plus légitimes et les plus puissantes de l'association. Qu'est-ce, en effet, comme le fait observer M. Doumer, que la coopération ouvrière pour la production, la participation des ouvriers et des employés aux bénéfices des entreprises auxquelles ils sont attachés, sinon l'essai d'une organisation meilleure ? Rien n'est plus vrai, mais il ne faudrait pas que sous le couvert d'une loi très utile et très bienfaisante dans son ensemble, on vit passer presque subrepticement certaines dispositions qui risqueraient de porter la plus grave atteinte à la liberté du travail lui-même et à l'égalité devant l'impôt.

Cette réflexion, qui s'appuie sur des faits, nous est inspirée par une étude approfondie du projet de loi, notamment dans la partie

qui a trait aux sociétés coopératives de consommation.

Rien ne serait plus dangereux et plus démoralisateur que de faire du libéralisme à rebours, c'est-à-dire de rejeter exclusivement sur une catégorie de citoyens des impôts dont on exonérerait toute une autre catégorie. Il ne faut pas non plus laisser se constituer, même avec une épithète philanthropique, de véritables monopoles qui risquent de porter la plus grave atteinte aux intérêts de ceux-là même qui sont les principaux facteurs et producteurs de la richesse même de la France, les commerçants, les industriels, les ouvriers qu'ils emploient et qu'ils sont forcés de congédier le jour où l'on rend leur commerce ou leur industrie trop difficiles et même impossibles.

Nous n'ignorons pas qu'à ces arguments et à d'autres on a une réponse qui comme la célèbre « tarte à la crème » pare à toutes les objections. C'est l'intérêt du consommateur ; certes, il est plus que respectable et doit passer au premier rang, car le consommateur c'est le grand nombre. Mais il s'agirait de savoir jusqu'à quel point, en votant des dispositions excessives, on servirait cet intérêt sur lequel on s'appuie.

Tout d'abord, on oublie trop que lorsqu'on accorde sous une forme quelconque des exemptions d'impôt à telle ou telle fraction de l'ensemble des contribuables, la répercussion de ces exemptions frappe tous les contribuables, et c'est le grand nombre qui ne sont pas exonérés. D'autre part, si l'on tue ou si l'on réduit la concurrence, croit-on que l'on sauvegarde l'intérêt public et même la bourse du consommateur ? Sous quelle forme qu'il soit constitué, le monopole fait fatalement hausser les prix et lorsque l'acheteur est forcé de se servir dans un endroit déterminé, le vendeur est son maître.

Or, si l'on dénature le caractère intime de la coopération, si l'on admet tout le monde à acheter les marchandises mises en vente par les sociétés commerciales d'un nouveau genre, que l'on exempte d'impôt et de contrôle, ces sociétés elles-mêmes arrivent

très vite à hausser leur prix pour se procurer de plus forts bénéfices et, peu à peu, comme le prouvent des statistiques incontestables, à vendre plus cher que les négociants eux-mêmes.

La Chambre a, du reste, bien compris ce danger, puisque, dans sa séance de mardi, elle a adopté à l'unanimité une proposition de M. Goblet conférant à l'administration un droit de contrôle sur les opérations des sociétés coopératives et édictant des répressions sévères contre les transactions faites frauduleusement et en dehors des statuts.

Quoi qu'il en soit, autant il serait injuste de ne pas admettre et protéger le principe coopératif, autant il serait inique de porter atteinte, même en leur faveur, nous le répétons, à l'égalité des citoyens devant l'impôt, à la liberté du travail, à la libre concurrence qui, pour les consommateurs surtout, est la première de toutes les garanties.

J. QUERCITAIN.

Paris, 9 mai, soir.

La Chambre a voté le projet de loi sur les sociétés coopératives. Bien que ce projet donne satisfaction dans son ensemble à bien des desiderata, il contient encore certaines dispositions fâcheuses qu'il sera nécessaire un jour de remanier. Ainsi, on a décidé que les sociétés coopératives de consommation seraient affranchies de la patente, alors même qu'elles ne se borneraient pas à vendre à leurs associés et délivreraient leurs marchandises à des « adhérents ».

Or, pour être adhérent, il suffit, dans certaines sociétés, de verser une cotisation minima de 2 fr. et comme le nombre des adhérents est illimité, il en résulte que les sociétés coopératives ainsi constituées font publiquement acte de commerce. On ne s'explique pas que de pareilles entreprises soient affranchies des charges qui pèsent si lourdement sur les commerçants, auxquels elles font une concurrence directe.

Dans le désir de donner satisfaction aux chefs du parti socialiste, la Chambre a dé-

bras, je le pressai contre ma poitrine en l'appelant notre sauveur.

— Ainsi c'est vous, cher enfant, lui dis-je, en cherchant à faire passer dans mes accents toute la gratitude que je ressentais pour lui. C'est vous qui avez empêché que ma petite et moi mourrions d'inanition... oui, d'inanition... Et vous venez parler de reconnaissance ? Mais c'est moi qui vous en reçois, beaucoup même !..

Je fis part au jeune homme de notre situation extrême au moment où son secours nous était parvenu.

— J'en suis enchanté, monsieur, répliqua-t-il, cela donne à mon modeste don une valeur inappréciable, j'en conviens.

— Inappréciable, comme vous le dites, mais vous ne savez pas encore tout. Si, grâce à votre générosité, il nous est donné d'être encore de ce monde, Jeanne et moi, nous lui devons aussi d'être assurés de ne plus jamais nous trouver dans une situation analogue, car, à l'heure actuelle, je suis presque riche, oui, presque riche, répétais-je en remarquant leur surprise.

Hein ! ça vous étonne ? C'est pourtant l'exacte vérité. Mais je vous apprendrai plus tard comment cela s'est fait. Pour le moment c'est à mon tour de vous venir en aide. Autant que je puis le voir, les pièces d'or ne dansent pas la ronde ici, tandis que moi j'en ai plein mes poches !

Je m'étais aperçu, tout d'abord, du dénuement complet de leur logis, et j'avais pressenti que je me trouvais en présence d'une grande misère ; misère d'autant plus pénible qu'elle était inavouée. Absolument comme la mienne.

Ces deux enfants devaient lutter sans cesse

cidé, en outre, que les économats organisés par les compagnies de chemins de fer et diverses sociétés industrielles, seraient transformés en sociétés coopératives dans le délai d'un an.

Si l'on songe que ces économats n'ont été créés par les compagnies et sociétés en question que dans le but de venir en aide à leurs nombreux employés, qu'ils ne réalisent d'ailleurs aucun bénéfice, et que leur transformation en sociétés coopératives demandera toute une organisation compliquée, des dépenses d'argent excessives, un personnel considérable, des crédits à longue échéance, etc., etc., on se demande si la nouvelle disposition de la loi ne compromettra pas l'existence des économats au lieu d'apporter les améliorations qu'on en espère.

J. Q.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 mai 1894

### LES POURSUITES CONTRE LE DÉPUTÉ TOUSSAINT

M. Millerand dépose son rapport au nom de la commission des poursuites contre le député Toussaint, qui a été arrêté en flagrant délit de rébellion à la loi et d'excitation des grévistes.

La commission conclut au rejet des poursuites. Plusieurs orateurs prennent la parole ; mais l'intérêt de la discussion réside dans le discours de M. Casimir-Périer.

Celui-ci déclare que la question est politique et non juridique. Il flétrit la conduite des députés commis-voyageurs en grèves qui se tirent d'affaire grâce à leur immunité parlementaire, tandis que les pauvres mineurs, abusés, sont l'objet de poursuites et deviennent victimes de ces coupables excitations. Le pays est las de ces pratiques. Le socialisme se dresse en face du parti républicain ! Nous voulons tout faire contre le socialisme et pour la République.

Cette déclaration produit une profonde impression.

M. Millerand déclare que c'est là une déclaration de guerre contre le socialisme.

Le vote donne les résultats suivants :

Le rapport concluait à la non autorisation des poursuites et le ministre avait posé la question de confiance. Le vote a donné 291 voix pour les poursuites et 220 contre.

pour gagner de quoi subsister strictement. Encore que les engagements au bureau de la rue Servan eussent dû être fréquents, car, à part quelques meubles qui ornaient la chambre, séparée dans le milieu par un rideau ouvert en ce moment, il n'y avait rien, rien qui parût leur appartenir, si ce n'est les vêtements qu'ils portaient et qui, quoique d'une coupe et d'une étoffe différentes des miens, ne valaient guère mieux.

Le mobilier n'était pas à eux certainement ; son aspect criard et de mauvais goût formait un désaccord complet avec la distinction des locataires, ce qui me fit apercevoir seulement que j'étais dans un hôtel meublé... Et quel hôtel, bon Dieu !

J'avais donc lancé ma phrase à la bonne franquette, sans penser à mal, lorsqu'un sobit froncement de sourcils du frère et l'attitude embarrassée de la sœur me démontrèrent que j'avais touché à faux.

— Monsieur, me dit le jeune de Marville d'un ton où perçait un grain de fierté, vous ne voudriez pas nous faire l'injure de nous payer le service que nous vous avons rendu, cela nous froisserait grandement, croyez-le bien.

— Je n'avais nullement l'idée de vous offenser, lui répliquai-je, et je vous demande pardon de ma maladresse. Cependant je tiendrais à vous être utile. En définitive, j'ai de l'argent et vous en manquez, ce n'est pas juste, et je puis vous avancer... Allons, bon !... voilà que ma langue me joue encore de mauvais tours ! Enfin, saperlotte ! vous m'affligez moi aussi, en m'empêchant de vous obliger d'une façon quelconque. Aidez-moi donc un peu dans mon intention et ne voyez que ce que je veux dire et non pas ce que je dis.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 32

LA

## FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

II

— Oui, monsieur, votre nom, renchérit la jeune fille, dites-nous-le pour que je puisse le mêler à mes prières et appeler sur vous les bénédictions du ciel.

— Ma foi, je n'ai pas à le cacher, leur dis-je, commençant moi-même à être attendri, je m'appelle Jean Beson, tout simplement.

— Merci, monsieur, ce nom ne sortira pas un instant de ma mémoire, en quelque circonstance de la vie où je me trouve. Quant à moi, je me nomme Henri de Marville, et si jamais je puis à mon tour risquer ma vie pour sauver la vôtre ou celle d'un de vos proches, croyez que je le ferai sans la moindre hésitation.

— Oh ! oh ! me récriai-je, vous allez un peu loin.

— Pas plus loin que vous n'êtes allé vous-même, répliqua-t-il.

— Tu le vois, cher Henri, continua la fillette, un bienfait n'est jamais perdu. En plaçant M. Be-

son sur mon chemin, c'est Dieu qui nous a récompensés de ta bonne action de ce matin. Car si vous saviez comme il est bon, monsieur, mon Henri !

— Je n'en doute pas, mademoiselle, rien qu'à le voir, on le devine.

— Oui, n'est-ce pas ? Ainsi, tenez, tantôt...

— Veux-tu te taire, Alice ! interrompit son frère, as-tu besoin de parler de cela à monsieur ?

— Oui, oui, je veux lui montrer ce que tu vaux.

Figurez-vous donc que, dans la matinée, il avait été porter quelques livres au...

Ici, elle s'arrêta court, rougissant légèrement.

— Là, tu vois bien que c'est inutile, observa le jeune homme devenu pourpre lui-même.

— Ah ! tant pis !... il n'y a là rien de déshonorant après tout ; du reste, monsieur voit, hélas, que nous ne sommes pas riches... Je disais donc qu'il était allé engager quelques livres au mont-de-piété, lorsqu'en sortant, sur les sept ou huit francs qu'on lui avait prêtés, il en a donné cinq à une petite fille qui pleurait à la porte parce qu'elle ne pouvait rien rapporter à son grand-père, mourant de faim au logis...

— Quoi ! c'est vous qui avez remis cinq francs à Jeanne ! m'écriai-je.

— A Jeanne ?... Que voulez-vous dire ?

— Une petite fille qui sanglotait près du bureau, munie d'un paquet d'ustensiles de cuisine ?

— En effet, je me souviens de ce détail. On venait même de lui refuser son nantissement, à la pauvre petite, et son chagrin me faisait mal, c'est pourquoi...

Je ne le laissai pas achever. L'attirant dans mes



Le concours de la droite a fait la majorité. Le ministère devrait comprendre par ce résultat qu'il serait temps de cesser de combattre ceux qui sont toujours du côté du bon sens, du droit et de la justice, et de s'entourer d'un personnel administratif aussi fermement décidé que son président à combattre le socialisme.

Voici l'appréciation de divers journaux sur le scrutin de mardi :

**Le Soleil :**  
M. Casimir-Périer tient maintenant dans sa main une véritable majorité de gouvernement, et le pays lui saura gré de la franchise de son attitude et de la fermeté de ses déclarations.

**Le Figaro :**  
Les ministères n'avaient plus depuis longtemps, cette attitude indépendante. Elle soulage la conscience publique, trop habituée à voir les détenteurs du pouvoir soumis aux caprices d'une majorité variable, et plus absorbés par des combinaisons de coulisses, par la chimie des groupes, que préoccupés du bien du pays, et de la nécessité d'y réveiller et d'y maintenir le sentiment de l'autorité.

**Le Petit Journal :**  
Le ministère avait engagé une partie difficile ; il l'a gagnée de haute main. Son succès a été d'autant plus éclatant que ses adversaires se disaient assurés du triomphe.

**INFORMATIONS**

**Les obsèques du général Ferron**

Lyon, 8 mai.

La levée du corps du général Ferron a eu lieu lundi, à 4 heures, dans la plus stricte intimité. Après les dernières prières dites par l'abbé Grandier, aumônier de l'hôpital militaire, le cercueil a été descendu de la chambre qu'occupait le général, puis placé dans un corbillard très simple qui s'est dirigé vers la gare de Perrache. Aucun honneur militaire n'a été rendu.

Trois officiers de l'état-major général du 14<sup>e</sup> corps d'armée, ainsi que MM. Dalton et Bernard, officiers d'ordonnance du général Ferron, suivaient seuls le corbillard, sur le trajet duquel les passants se découvraient respectueusement.

A la gare, attendaient le général Voisin, gouverneur militaire de Lyon ; le général Faugeron, commandant supérieur de la défense, accompagnés du capitaine Chanzy, officier d'ordonnance du gouverneur.

Le cercueil a été déposé dans un fourgon qui a été joint au train qui a quitté Lyon à 11 heures 3 du soir.

**Fêtes de Jeanne d'Arc**

Dans beaucoup de villes de France la fête de Jeanne d'Arc a été célébrée avec une grande solennité.

A Bordeaux le service solennel a été splendide. Plus de 5,000 personnes n'ont pu pénétrer dans la Cathédrale.

A Montpellier, l'enthousiasme est immense. Les félibres ont pris part à la fête.

A Marseille, après le service religieux, la cavalcade a été magnifique.

A Orléans, la ville disparaît sous les fleurs ; les illuminations et le feu d'artifice ont été admirables.

A Cahors, la fête brille par son absence.

Je ne sais ce qu'il allait me répondre, lorsqu'un nouveau personnage fit irruption au milieu de nous.

C'était une grosse femme commune, à la face couperosée, aux lèvres lippues, aux yeux chassieux, et dont le bonnet crasseux recouvrait quelques cheveux gris sale qui vagabondaient autour de ses tempes et de son front.

Elle alla se camper sans façon devant le jeune Marville, et le regardant d'un air gouegnard :

— Ah ! ça, dites-donc, mon bel Adonis, quand me paierez-vous ? Il y a assez longtemps que vous me faites droguer en me remettant toujours à la semaine suivante ; mais j'en ai par dessus les épaules ; il me faut des picailions aujourd'hui même, ou sans ça, houst ! Allez voir au grand air si je me chauffe, comme on dit dans mon pays. Vous me devez deux mois de chambre, soixante-dix balles, et je les veux *illico* !

Le frère et la sœur baissaient la tête sans répondre, tout remplis de confusion, ma présence ajoutant encore à leur gêne.

— Eh bien ! où sont-ils ces petits jaunets ? continua la mégère. Allons, vite, la main à la poche.

— Madame, hasarda timidement la jeune fille, mon frère comptait que la personne qui lui donne des écritures le payerait ces jours-ci, c'est pourquoi il avait cru pouvoir vous promettre pour hier le paiement entier de notre arriéré. Malheureusement on me l'a remis de nouveau à huit jours. Si vous aviez la bonté d'attendre jusque-là ?

— Vous, la petite, vous êtes une blagueuse et

**Les espions**

Sur des renseignements fournis par un négociant en vins, le maire de Trans, près Draguignan, a mis en état d'arrestation, samedi soir, un individu d'une quarantaine d'années, soupçonné d'être un espion italien.

Cet individu a été trouvé possesseur de deux permis de chemin de fer, portant des noms différents et valables, l'un de Vintimille à Saint-Raphaël, et l'autre de Saint-Raphaël à Draguignan.

Il portait, en outre, des papiers sur lesquels figuraient des notes topographiques sur Toulon et plusieurs villes du littoral méditerranéen.

Le préfet du département, prévenu par télégramme, a envoyé un commissaire de police et un agent qui ont ramené cet individu en voiture à Draguignan.

**Emile Henry**

« Le Journal des Débats » annonce comme imminente l'exécution d'Emile Henry

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Nos députés**

Tous les députés du Lot, sauf M. Rey, qui a cru devoir s'abstenir, ont voté *contre* le ministère, dans la question de poursuites contre M. Toussaint, député socialiste.

Ils reçoivent naturellement les félicitations de la *Dépêche*, qui les salue « seuls républicains éclairés de la Chambre. »

**Nomination dans l'infanterie**

Par décret, a été nommé, au grade de colonel de réserve :

Au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie (suite), M. Crouzet. M. d'Esquerre, lieutenant au 11<sup>e</sup> de ligne est nommé capitaine au 7<sup>e</sup> d'infanterie.

**Concours régional**

Nous donnons, ci-après, les renseignements officiels suivants, au sujet du concours régional agricole :

- Espèce bovine environ 600 déclarations.
- Espèce ovine environ 215 id.
- Espèce porcine environ 110 id.
- Volailles environ 249 id.
- Machines environ 1160 id.

Les espèces bovine, porcine, volailles et grosses machines seront placées sur la place Thiers. L'espèce ovine sur la place des Mobiles.

Les petits instruments et ceux que l'on ne pourrait pas loger sur la place Thiers, seront mis sur la petite place du palais de justice.

Quant aux produits agricoles, on fixera ultérieurement l'emplacement où ils seront exposés. Comme on le voit par cette simple nomenclature, le Concours régional de Cahors aura une importance extraordinaire.

M. de Lapparent, commissaire général du Concours agricole, est à Cahors depuis quelques jours et dirige l'installation de tout le matériel.

**Remise de médailles d'honneur**

Lundi dernier, une touchante cérémonie avait lieu au Magasin des tabacs. M. Andlauer, direc-

teur de la culture des tabacs, remettait les médailles d'honneur accordées à deux ouvrières, Mes Palame et Lacombe, qui comptent cinquante-deux ans de service dans le Magasin des tabacs.

C'est dans la grande salle des expertises, toute décorée d'écussons et de drapeaux, que M. Andlauer, entouré de tous les fonctionnaires de la direction, a remis les médailles aux intéressées et leur a donné l'accolade. En même temps qu'il faisait cette remise, M. le directeur prononçait quelques paroles d'éloge pour les braves travailleuses.

Les applaudissements de toutes les ouvrières qui entouraient leurs camarades ont prouvé à l'honorable directeur que ses paroles avaient porté juste.

Immédiatement après, deux ouvrières se détachèrent du groupe et remirent aux deux héroïnes de la fête un bouquet que celles-ci offrirent à leur tour à M. le directeur et à M. l'entreposeur.

**Octroi de la ville**

Des démarches très pressantes sont faites par M. le maire de Cahors, en vue de hâter le remplacement du Préposé en chef de l'Octroi, que son état de santé empêche d'exercer régulièrement ses fonctions.

La nomination de son successeur dépend du ministre de l'intérieur. Celui-ci dispose d'un délai de 6 mois pour désigner le nouveau titulaire.

Nous espérons que ce laps de temps sera abrégé grâce à l'active intervention de M. le Maire, et que les intérêts de la ville seront promptement sauvegardés.

**Affaire des phosphates**

Le tribunal civil de Cahors, sous la présidence de M. Lurguie, vient de rendre son jugement dans l'affaire des phosphates.

Le tribunal rejette toutes les exceptions de forme et retient dans la cause toutes les parties. Mais avant de juger le fond, trois experts sont nommés, chargés de faire la ventilation des carrières de phosphate apportées à la société du Sud-Ouest et du Centre.

Les experts doivent rechercher en même temps si les porteurs d'actions mis en cause sont de bonne foi.

M. Daynard du *Crédit foncier* est l'un des experts désignés.

Les autres sont l'un de Toulouse, l'autre de Bordeaux.

**Exposition Canine**

des 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet

Samedi, 5 mai, a eu lieu à l'hôtel de ville de Cahors, sous la présidence de M. Caviolle-Dumoulin, conseiller de préfecture, la réunion du comité d'organisation de l'exposition canine, qui doit avoir lieu dans cette ville les vendredis 29, samedi 30 juin et dimanche 1<sup>er</sup> juillet.

Nous publions ci-après le texte définitif du règlement adopté par le comité dont la composition a été légèrement modifiée et qui se trouve constitué de la manière suivante :

**Règlement.** — Art. 1<sup>er</sup>. — A l'occasion du concours régional et des expositions industrielle et artistique, aura lieu à Cahors, sur les Allées Fénélon, une exposition canine qui commencera le vendredi 29 juin 1894, à partir de 9 h. 1/2 du matin et sera close le dimanche soir 1<sup>er</sup> juillet. La journée du vendredi sera exclusivement réservée à la réception des animaux.

Art. 2. — Sont admis à concourir tous les chiens appartenant aux races qui servent pour la garde des habitations ou des troupeaux, pour la chasse à courre, à tir et sous terre et aux races dites de luxe et d'appartement.

A cette sortie, les deux jeunes gens se regardèrent douloureusement, paraissant se consulter pour savoir comment ils allaient sortir de cette impasse.

Je pensais qu'il était temps d'intervenir. Ce nom de Brochon m'avait soudain rappelé que celui qui le portait était un de mes anciens compagnons, devenu propriétaire par suite d'un héritage et avec lequel j'avais encore quelques relations.

Certaines confidences même qu'il m'avait faites cinq ou six mois auparavant me revenaient en tête et me permettaient d'agir pèremptoirement.

— Madame, dis-je à la concierge, je vous ordonne de demander immédiatement pardon à ces enfants des injures grossières que vous venez de proférer contre eux ?... et vivement, entendez-vous ?... ou ça se passera mal.

— Qué qui veut celui-là ? ricana la matronne en me toisant dédaigneusement des pieds à la tête. Vous avez encore l'air d'un drôle de coco, vous !

C'est-y en *lavant* ce que vous avez sur le dos et aux pieds que vous achèterez de quoi me faire demander des excuses ? Elles se vendent au poids de l'or mes excuses, ma vieille branche, vous apprendrez ça !... Et pis, que vous êtes, vous, pour avoir le toupet de me donner des ordres.

— Vous allez le savoir, répliquai-je, sans prendre garde au langage imagé de l'immonde créature. Je suis un vieil ami du père Brochon, lequel est un très brave homme quoique, aujourd'hui il soit tombé un peu en enfance. Il y a cinquante ans que je le connais. Plusieurs fois déjà il m'a confié en causant que, si jamais il pinçait son concierge à lui garder une partie de ses loyers, ce dont il la soupçonne fort, il la traduirait

Le nom des père et mère des chiens exposés seront insérés au catalogue de l'exposition sur la déclaration de l'exposant et sous son entière responsabilité.

Art. 3. — Le droit d'admission des animaux exposés est fixé ainsi qu'il suit et devra être payé par l'adhérent en même temps que l'envoi du Bulletin d'adhésion.

- De 1 à 3 animaux (par tête) 5 fr.
- Lot de 4 à 5 animaux (pour l'ensemble) 20
- Meute ou lot de 6 chiens et au-dessus 30

Art. 4. — Les propriétaires des chiens désirant exposer, devront adresser leur demande d'admission à M. Eugène Pautard, commissaire général de l'exposition à l'hôtel de ville de Cahors, avant le 30 mai au soir, dernier délai.

Art. 5. — De nombreux prix affectés à chaque catégorie seront décernés par le jury constitué en conformité de l'article 6.

Le jury pourra, s'il le juge convenable, augmenter ou restreindre le nombre des récompenses suivant la quantité et la perfection des animaux exposés.

Art. 6. — Le président et les membres du jury des récompenses sont nommés : deux tiers par la commission du concours, laquelle fait de plein droit partie du jury ; un tiers par le commissaire général de l'exposition.

M. le maire de Cahors est de droit président d'honneur du jury.

MM. les exposants ne sont fondés à présenter aucune réclamation au sujet des modifications qui pourraient être introduites, pour quelque cause que ce soit, dans la composition du jury, même après toute publication faite par voie de la presse au autrement.

Art. 7. — Tout chien présenté (à l'exception de ceux formant meute), devra être muni d'un collier en parfait état avec plaque indiquant le nom et l'adresse du propriétaire.

MM. les exposants qui n'accompagneraient pas ou ne feraient pas accompagner leurs chiens, auront à s'entendre avec M. le commissaire général pour la réception, la nourriture, la réexpédition de leurs animaux.

Art. 8. — A partir du vendredi 29 juin les chiens seront admis par les membres du comité qui commenceront leur examen de 2 à 6 heures du soir.

Le comité d'examen aura le droit de refuser tout chien qui ne lui paraîtrait pas propre à être exhibé ou qui pourrait être atteint de maladie grave ou d'affection contagieuse.

L'exhibition des chiens n'aura lieu que dans les journées de samedi 30 juin et du dimanche 1<sup>er</sup> juillet, journées pendant lesquelles s'effectueront les opérations des différents jurys.

Art. 9. — Dans les journées de samedi et du dimanche, tous les chiens admis devront être arrivés à l'exposition au plus tard à 9 heures du matin ; ils seront retirés de leurs loges à 6 heures du soir.

La distribution des récompenses aura lieu dans l'après-midi du dimanche.

Art. 10. — La direction n'est responsable d'aucune mort ou perte d'animaux, quelle qu'en soit la cause.

Art. 11. — Il sera délivré à chaque exposant ou à son représentant une carte nominative personnelle intransmissible ; sur sa demande il lui sera remis une carte de service, exclusivement réservée à un serviteur chargé de donner des soins à ses chiens.

Art. 12. — Pour tous les cas non prévus par le présent règlement, on se conformera aux prescriptions contenues dans les statuts des expositions de la Société centrale.

MM. Caviolle-Dumoulin, président ; A. Duphénieux, commissaire spécial ; D<sup>r</sup> Faurie, Brugalières, conseiller général, vice-présidents ; L. Paulus, secrétaire général.

Le comité se réunira de nouveau le dimanche 1<sup>er</sup> juin, à 2 heures, à l'hôtel de ville de Cahors, pour l'examen des demandes d'admission et la nomination du jury.

en police correctionnelle. Vous profitez de sa faiblesse d'esprit pour le mener à votre guise et traiter ses locataires comme vous le faites ; c'est de la coquinerie, car vous rejetez sur lui les infâmes que vous commettez ! Si on le lui disait, en lui conseillant par la même occasion de mettre le nez d'un homme d'affaires dans ses comptes, il est à croire que sa poupoule ne serait plus si arrogante.

Pendant que je débitais cette petite tirade, le visage de la mère Michonneau avait changé de couleur, passa d'abord au violet, puis au vert, et enfin s'arrêtant à une teinte terreuse qui la rendait encore plus ignoble.

— Je vous donne cinq minutes pour vous faire pardonner à l'instant, continua-je, sinon je cours à l'instant chez l'ami Brochon, 15, rue Piat, à Belleville. Est-ce bien l'adresse, hein ?

La vieille sembla tout d'abord vouloir se révolter, mais me jugeant décidé à exécuter ma menace, elle se ré-olut à céder.

— Ce monsieur et cette demoiselle, commençait-elle enfin, d'un air obséquieux que démentait la lueur aigüe de son regard faux, ont bien compris que je voulais rire, n'est-ce pas ? Mais faut pas m'en vouloir, n'est-ce pas. Pour ce qui est des loyers, jamais on n'a *suspiété* mon *horabilité*, et M. Brochon, dont je suis la *poupou...* la gérante, a une foi aveugle en moi... et il a raison, car jamais, oh ! non jamais...

(A suivre).



CANAILLERIE LITTÉRAIRE

D'après le numéro du 15 avril 1894 de l'*Echo des Troubadours* (n° 104), un premier prix de poésie, dit prix *Evelina* et consistant en une couronne de vermeil, a été attribué à un certain Monsieur B. Adoue, qui est, paraît-il, professeur à Paris.

Lorsque le lauréat a reçu la récompense qui lui avait été décernée, il s'est empressé de remercier en ces termes M. Levère, directeur de l'*Echo de Troubadours* :

Cher Maître,

Laissez-moi d'abord vous dire toute ma gratitude pour vous personnellement et pour le comité, et puis vous accuser réception de la magnifique couronne qui fait, ici, l'admiration de tous. On fait royalement les choses à l'*Athénée* ; J'EN SUIS FIER comme membre et aussi comme enfant du pays.

Signé : B. ADOUE, professeur,  
Rue Franklin, 10, Paris.

Il n'y a là qu'un petit malheur, que la *Société des Etudes du Lot*, jalouse de la mémoire de ses membres défunts a, du reste, déjà signalé.

C'est que M. Adoue a cyniquement pillé un de nos compatriotes, le distingué poète Charles Deloncle, mort depuis quelques années, laissant une veuve et trois fils qui occupent de brillantes situations. L'un de ses neveux, M. François Deloncle, est député des Basses-Alpes.

D'ailleurs, pour qu'il n'y ait de doutes pour personne, pas même pour M. Adoue, sur la question du plagiat, nous reproduisons parallèlement la poésie originale et la pièce couronnée :

POÉSIE DE M. CHARLES DELONCLE

O toi, de mon foyer agreste  
L'unique débris qui me reste,  
Vieille mère passée au crible des douleurs,  
Dans l'âtre voie où tu chemines,  
Glanant le long de nos collines  
Quelques épis mouillés de pleurs !

O Noémi des Ecritures,  
Aux pieds fatigués, aux mains pures,  
Au front toujours courbé sous la chaleur du jour,  
Et qui de l'humain sacrifice  
Goutte à goutte as bu le calice,  
Sans plier sous ton faix si lourd !

J'ai compté les humbles merveilles  
De ton amour, — tes longues veilles  
Près de nos chers mourants ranimés à ta voix,  
Et qui tous, dans leur agonie,  
D'un de leurs regards t'ont béni  
En levant l'autre vers la croix.

J'ai vu tes angoisses secrètes,  
Tes longues heures inquiètes ;  
De ton sein oppressé j'ai surpris les sanglots....  
Dans ce continuel martyre  
Encor je n'ai point vu sourire  
Un jour de joie et de repos.

Et moi, te quittant sans défense,  
Dévorant ma honte en silence  
Loin de toi j'ai traîné mes inutiles jours,  
Et jamais, lorsque tu chancelles,  
Je n'ai pu de mes bras fidèles  
T'apporter le pieux secours !

Je n'ai pour toi que ma prière....  
Viens l'écouter, viens ô ma mère !  
Relève aux yeux de tous ton maintien abattu ;  
Redresse ta tête penchante,  
Viens écouter ton fils qui chante,  
Qui chante un hymne à la vertu !

Reconnais ma voix ; — c'est la tienne.  
En toi, mère aimante et chrétienne,  
Ma jeunesse a puisé sa loyale vigueur.  
De ma foi lumineuse et fière  
Tu fus l'humble source première,  
Ton cœur vibre à travers mon cœur.

Tu sais à quel point pauvre veuve,  
Toute jeune encore, sous l'épreuve,  
Mon père portait haut tous ses vieux souvenirs,  
Et qu'en sa croulante demeure  
J'ai pu recueillir de bonne heure  
L'écho de ses mâles soupirs....

Faibles sons d'un luth solitaire,  
Mourant sans bruit sur cette terre,  
Par sa cendre du moins vous serez recueillis !  
Car ma piété filiale  
A pour double muse natale  
Ses croyances et son pays.

(Extrait de *Les Voix natales et nationales*, par M. Charles Deloncle (de Yavrols), de la Société française d'archéologie. — Paris, librairie de Charles Douvillat, éditeur, 29, rue de Tournon, 1865).

Plagiat de M. ADOUE, professeur

O toi, du cher foyer agreste  
L'unique débris qui me reste,  
Vieille mère passée au crible des douleurs....  
Dans l'âtre voie où tu chemines,  
Tes pieds ont rougi les épines,  
Et ton pain s'est mouillé de pleurs.

O Noémi des écritures,  
Mère au cœur d'or, femme aux mains pures,  
Au front toujours courbé sous la chaleur du jour,  
Et qui de l'humain sacrifice  
Goutte à goutte as bu le calice  
Sans plier sous ton faix si lourd.

J'ai compté les humbles merveilles  
De ton amour, tes longues veilles  
Près de nos chers mourants ranimés à ta voix,  
Eux qui jusque dans l'agonie  
D'un dernier souffle t'ont béni  
Quand leur regard cherchait la croix.

J'ai vu tes angoisses secrètes,  
Tes longues heures inquiètes ;  
De ton sein oppressé j'ai surpris les sanglots....  
Dans ton navrant et dur martyre,  
Jamais je n'ai pu voir sourire  
Un jour de joie et de repos.

Pourquoi faut-il que dès l'enfance,  
Loin de toi jeté sans défense,  
Coulent en vain, hélas ! mes inutiles jours ?  
Oh ! pourquoi, lorsque tu chancelles,  
Ne puis-je de mes bras fidèles  
T'apporter le pieux secours ?...

Je n'ai pour toi que ma prière....  
Viens l'écouter, viens, ô ma mère !  
Relève aux yeux de tous ton maintien abattu ;  
Redresse ta tête penchante,  
Viens écouter ton fils qui chante,  
Qui chante un hymne à la vertu !

Reconnais ma voix, c'est la tienne.  
En toi, mère aimante et chrétienne  
Ma jeunesse a puisé sa loyale vigueur.  
De ma foi lumineuse et pure  
Tu fus la source sans souillure ;  
Ton cœur vibre à travers mon cœur.

Tu sais pourtant, ô pauvre veuve,  
Que jeune encore, sous l'épreuve,  
Mon âme porte haut tous ses vieux souvenirs ;  
Tu sais qu'en ta pauvre demeure  
J'ai pu recueillir de bonne heure  
L'écho plaintif de tes soupirs.

Le plagiaire, au lieu de s'emparer de la dernière strophe, reproduit ici la première :

O toi de mon foyer agreste, etc...

Les femmes dans l'administration des Postes

A propos de la féminisation des bureaux et des guichets d'expédition de l'administration des postes et des télégraphes, le *Gaulois* dit :

M. de Selves vient de faire procéder à un concours, d'après un programme uniforme pour toute la France, où le nombre des jeunes filles qui se sont présentées a atteint 10,000.

Les épreuves qu'on leur a fait subir comportaient des parties d'arithmétique, de géométrie, de système métrique, de géographie générale, dictée et composition de style. Le sujet de celle-ci était le suivant : « Une jeune fille rentre dans sa famille ; impressions ressenties. »

Dans chaque centre d'examen, les problèmes ou les questions posés ont été extraits sous les yeux des intéressées des plis expédiés de Paris et dont personne ne connaissait le contenu.

Une fois terminées, les compositions ont été envoyées à Paris où on examinera, selon la mesure en usage, à Saint-Cyr ou à Polytechnique. En tête de chaque composition est inscrit un numéro d'ordre correspondant à un pli où se trouve le nom de la postulante.

Les jeunes personnes qui auront réussi à être « classées » devront à l'administration un stage de trois mois au titre de surnuméraire. Elles seront nommées ensuite aux appointements de 1,000 francs au moyen d'une augmentation de 100 francs chaque deux ans. Puis il y a au bout la perspective d'une retraite. Mais hélas ! combien de déceptions réserve le concours qui vient d'avoir lieu ! Il y aura eu beaucoup d'appelées, mais peu d'éluës, pour les 10,000 candidates l'administration ne dispose que de quatre cents nominations à faire pour toute la France.

Nos vins en Russie

M. Marty, ministre du commerce, vient d'adresser aux chambres de commerce la lettre suivante, relative aux certificats d'origine des vins français en Russie :

« Par une circulaire en date du 6 octobre dernier, mon prédécesseur vous faisait connaître les formalités prescrites par l'administration des douanes de Russie, relativement aux certificats d'origine accompagnant les boissons, de provenance française à destination de ce pays.

« J'ai l'honneur de vous informer que, à suite des traités conclus par la Russie, avec diverses puissances, tous les Etats européens, à l'exception du Portugal, sont traités par la Russie sur le pied de la nation la plus favorisée. En conséquence, la formalité du certificat d'origine devient inutile pour le plus grand nombre des produits provenant des Etats jouissant du traitement le plus favorable, parmi lesquels est compris la France. »

Le serment des vignes

M. de Dampierre, président de la Société des agriculteurs de France, poursuit avec un complet succès, nous assure-t-on, ses intéressantes expériences de nourriture du bétail avec des sarments de vignes.

Il a définitivement constaté que la richesse alimentaire des sarments variait entre celle du foin et de la paille.

Tous les jours, M. de Dampierre fait opérer un mélange composé de 400 kilos de sarments broyés et de 150 kilos de paille hachée, de 100 kilos de betteraves ou topinambours et de 40 à 50 kilos de farineux.

Ce mélange bien brassé, fermente pendant deux jours, ce qui lui donne une odeur alcoolique et le fait dévorer par tous les animaux de travail qui s'en trouvent à merveille, avec une grosse économie.

Primes aux cultivateurs de lin et de chanvre

Les cultivateurs de lin et de chanvre qui désirent bénéficier des primes accordées par la loi du 13 janvier 1892, trouveront, à la mairie de leur commune, dans le recueil administratif n° 2,998, les instructions nécessaires à l'établissement des pièces qu'ils ont à fournir.

Les déclarations seront recues dans toutes les mairies, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1895.

Luzech

Vendredi dernier, le conseil de révision était à Luzech.

M. le préfet du Lot, président du conseil, a été reçu par la fanfare de l'Ecole primaire supérieure.

Les jeunes exécutants ont été vivement félicités. M. le préfet a ensuite visité l'Ecole. Il a témoigné sa satisfaction en accordant un jour de congé à ajouter à celui de la Pentecôte.

Gourdon

Lundi dernier, les membres composant le conseil d'administration de la caisse d'épargne communale de Gourdon, se sont réunis afin d'étudier et de réaliser le projet de construction d'un bâtiment spécial qui serait affecté exclusivement à la caisse d'épargne.

Après une assez longue et vive discussion, où chacun a défendu vigoureusement son projet, la majorité du conseil d'administration a décidé la construction d'un bâtiment spécial ; l'emplacement choisi serait, paraît-il, non loin de la poste.

Notre foire de vendredi, quoique contrariée par la coïncidence d'autres foires voisines, a été assez belle ; des affaires très nombreuses ont été traitées, notamment sur les bestiaux.

THÉÂTRE DE CAHORS

Jedi, 10 mai, nous aurons une représentation du *Christ*, un drame sacré en quatre actes et six tableaux, disent les bandes placardées, depuis plusieurs jours sur les murs de notre ville.

Il s'agit du *Christ* de M. Charles Grandmougin, musique de scène de M. Clément Lippacher, drame sacré qui fut joué avec succès au Théâtre Moderne à Paris, pendant la semaine sainte, en mars 1892.

Ce drame est un résumé de la passion. Il y a de belles strophes, de belles envolées lyriques.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME des 10 et 13 Mai 1894

de 4 à 5 h. du soir (*Allées Fénélon*)

Le Major (pas redoublé)	Gurtner.
Ouverture fantastique	Govaert.
Sur la Plage (Valse)	Waldteufel.
Faust (grande fantaisie)	Gounod.
Printania (Mazurka)	Wetge.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Fournitures des fourrages à la ration à faire du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 octobre 1894.

Le 29 Mai 1894, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé à la mairie de Cahors à l'adjudication des fournitures de fourrages à faire du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 octobre 1894, dans le département du Lot.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges à la Sous-Intendance militaire, à la Préfecture et à la Mairie de Cahors.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication devront faire parvenir le 16 Mai au plus tard au Sous-Intendant Militaire de Toulouse, chargé des subsistances militaires :

1° Une déclaration écrite indiquant leur intention de soumissionner, leur nom et prénoms, domicile et qualité.

2° Une pièce constatant leur qualité de Français ;

3° Un extrait de leur casier judiciaire n'ayant pas plus de trois mois de date au moment de sa production ;

4° Un état indiquant les entreprises de fournitures ou de travaux pour les services publics dont le signataire aurait été antérieurement adjudicataire, soit seul, soit en société.

Les personnes qui voudront concourir, trouveront dans les bureaux de la Sous-Intendance toutes les indications nécessaires pour la production des pièces exigées et des formalités à remplir.

Les intéressés seront avisés de la décision prise à leur égard par le Sous-Intendant militaire, membre technique de la commission régionale.

Si dès le début de la vie, on a suivi les préceptes les plus élémentaires d'une bonne hygiène, on est beaucoup plus apte à continuer à se bien porter que si on les a négligés. Le moment le plus favorable pour veiller sur la santé est dès la tendre enfance, et si les parents prennent soin de tenir leurs enfants gras et bien portants, ils peuvent être certains qu'il en sera de même jusqu'à leur vieillesse.

C'est dans le premier âge qu'il convient de leur donner de l'*Emulsion Scott* à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude. Les bébés qui en prennent deviennent gros et dodus ; ils sont toujours gais et de bonne humeur, et ne fatiguent pas par leur pleurs continuels. Les mamans qui s'affaiblissent deviennent également robustes et sont rapidement guéries.

Dans toutes les bonnes pharmacies on trouve l'*Emulsion Scott*.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

**L'EAU de LÉCHELLE** homéostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 165, rue Saint-Honoré.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR à prix réduits DE CAHORS A TOULOUSE

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales de la ville de Cahors avec Toulouse, s'est mise d'accord avec la Compagnie du Midi, pour faire délivrer, à partir du 25 avril courant, des billets directs d'aller et retour de Cahors à Toulouse et réciproquement, de Toulouse à Cahors par Montauban.

La durée de validité de ces billets est de deux jours, comptés de minuit à minuit, et leur prix est fixé comme suit :

1 <sup>re</sup> classe	....	19 fr. 30.
2 <sup>e</sup> classe	....	13 fr. 90.
3 <sup>e</sup> classe	....	9 fr. 05.

Exposition universelle de Lyon

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion de l'Exposition Universelle de Lyon, la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée fait délivrer, à toutes les gares et stations de son réseau jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1894 inclus, des billets directs, aller et retour, à prix réduits, pour Lyon.

La durée de validité de ces billets, pour le parcours total à effectuer sur les deux réseaux d'Orléans et de Lyon, est fixée comme suit :

4 jours pour un parcours de	200 kilomètres	
6	id.	201 à 300 kilom.
8	id.	301 à 400 id.
10	id.	401 à 500 id.
12	id.	501 à 600 id.
14	id.	601 et au-dessus.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit.

Les billets ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route ; les voyageurs qui en seront munis devront suivre, au retour, le même itinéraire qu'à l'aller. Les dits billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau,

Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents **INNOCUITÉ PARFAITE**

**M. J. MAUREL**

MÉDECIN-DENTISTE

SYSTÈME AMÉRICAIN

Rue du Lycée, N° 2, CAHORS

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>o</sup> 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8<sup>e</sup> en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTURES

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD. BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Brevet S. G. D. G.



Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soléil.

Echarpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

VELOUTINE

POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au Bismuth, HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

CH. FAY, Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS

Se défier des Imitations et Contrefaçons

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875

ORFEVREURIE CHRISTOFLE



LA MARQUE DE FABRIQUE

BASSE DE L'ARGENT MÉTAL Par suite de la nouvelle situation du marché de l'argent métal, nous avons opéré une

DIMINUTION DE PRIX

sur les articles les plus courants de notre fabrication. CHRISTOFLE & C<sup>o</sup>, à PARIS 56, Rue de Bondy.

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger. Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils horl.-bijoutiers. — Envoi franco du Catalogue.

DEUX GRANDS PRIX à l'Exposition Universelle 1889

CAPSULES DE

Quinine de Pelletier ou des 3 Cachets

ADOPTÉES par tous les médecins pour leur efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Fièvres intermittentes, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, la fatigue corporelle, le manque d'énergie. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.

Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen : 1 franc le gramme.

DÉPOT : Pharmacie VIAL, 53, rue de Châteaudun, PARIS

EXPOSITION



CAHORS 1881

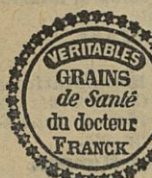
B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PURGATIFS et DÉPURATIFS

ENGORGEMENTS D'INTÉSTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.

Exiger les Véritables

avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du Docteur FRANCK 1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.) Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES



La Foncière

COMPAGNIE

d'ASSURANCES sur la VIE

Autorisée par décret du Gouvernement

Avenue de l'Opéra, 38 et Rue Louis-le-Grand, 17, Paris

Capital social : 40 MILLIONS

ASSURANCES

VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE

Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% dans les BÉNÉFICES de la Compagnie

Assurances Temporaires, Assurances de Survie, Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES

S'adresser à MM. Bomyssan, à Gramat; Laval, à Vayrac, agents généraux.



PLUS DE FEU

70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL

CORMIER et PÉRON, CHATEAUXROUX (Indre)

Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecartes, Mollettes, Courbures, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 francs.

CHEZ TOUTS LES PHARMACIENS.

MALADIES DE LA PEAU

Les GRANULES et le SIROP d'HYDROCÔTYLE ASIATICA de J. LÉPINE, Pharmacien en chef de la Marine à Pondichéry, sont, d'après le Dr CAZENAVE, Médecin de l'hôpital Saint-Louis, le remède le plus sûr des affections rebelles de la peau : Eczéma, Psoriasis, Lichen, Frurigo, Dartres, etc.

Dépôt Général à PARIS : Ph<sup>o</sup> FOURNIER, 56, rue d'Anjou-Saint-Honoré. Vente en Gros : Labélonne, 99, rue d'Aboukir, Paris

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

MALADIES DES ENFANTS

Pour combattre le lymphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour faire fondre les glandes du cou et ramener l'appétit, les médecins ordonnent le Sirop de Raifort iodé de Grimault et C<sup>o</sup> à la place du sirop antiscorbutique et de l'huile de foie de morue. Dépôt : Toutes Pharmacies.

POUR AMÉLIORER

POTAGES-SAUCES-RAGOUTS LÉGUMES et toutes sortes de METS

ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT UN BOUILLON DÉLICIEUX ET ÉCONOMIQUE

PRENEZ VÉRITABLE

EXTRAIT DE VIANDE

LIEBIG

EXIGER LA SIGNATURE : LIEBIG EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.